



BH/shl - Le 26 Juin 2020

Aux Gonnevillais

Sujet : Pose de compteurs Linky sur notre commune

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes nombreux à nous signaler votre opposition à la pose de nouveaux compteurs électriques dits « communicants ».

Je partage votre inquiétude, et pour tout vous dire, suis totalement contre.

Sur ce sujet d'ailleurs, nous avons, le 23 mai 2016, rédigé, en Conseil Municipal, une Délibération refusant l'installation de ces compteurs sur Gonneville-sur-Mer, délibération que nous avons dû retirer, contraints et forcés, le 22 septembre de la même année.

En la matière en effet, il semble que communes comme particuliers n'aient aucun droit sur ces compteurs, propriétés d'ENEDIS. L'accès à chaque compteur est inscrit dans les conditions générales de vente du contrat d'électricité et le projet est encadré par la loi.

Toutefois, si vous êtes catégoriquement opposé à la pose de tels compteurs, il vous appartient d'adresser une lettre recommandée en ce sens à Enedis.

En tout état de cause, il vous appartient, éventuellement, de refuser tout accès à votre propriété au profit de l'entreprise en charge du remplacement de compteur.

Vous trouverez, en pièce jointe, l'argumentaire d'ENEDIS, et notamment ses chapitres « questions santé » et « respect de la vie privée ».

Espérant que l'avenir leur donne raison, sur ces deux aspects.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Bernard HOYÉ

P.O
1ère Adjointe

